

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par

M. Saddier, M. Tardy, M. Ginesy et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 19

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou l'extension ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 21 et à la première phrase de l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer l'extension du champ des UTN, la notion de modification d'UTN n'étant pas pertinente.